



Communiqué 2023-30 Le 02 novembre 2023

Audience au Tribunal (TAT) pour l'arme et le CRPQ

Bonjour à tous les membres,

Tel qu'annoncé dans un communiqué précédent, les audiences ont continuées le 31 octobre et 01 novembre 2023. Nous en sommes à 14 journées à la cours depuis le début de la cause.

Lors de la première des deux journées, la Fraternité a continué sa preuve par l'entremise notre président, M. Jean-Claude Daignault, qui en était à 6^e journées comme témoin. Des documents concernant de récents évènements (voir communiqué 24 et 29 ainsi que l'article de presse du 30 août) ont été décrit et expliqué au tribunal. De plus, il a fait état des démarches entreprises auprès du MTQ, du MSP et de la SAAQ pour que les parties se parlent. Il a mentionné que la Fraternité ne sera pas signataire d'une future entente car ce n'est pas son rôle, mais que les contrôleurs routiers désirent faire leur travail au complet.

Par la suite, notre expert M. Mario Berniqué est revenu témoigner sur les faits entendus depuis ce printemps, il a réitéré que l'arme de service doit être privilégiée sur l'arme à impulsion électrique (le taser) qui est plutôt utilisée sur des personnes intoxiquées et/ou seule. C'est une option de force supplémentaire mais qui ne règle pas tout. La Fraternité a ainsi conclu sa preuve mais se garde une réserve de faire retémoigner son expert si cela est requis.

L'employeur a ainsi pu continuer la présentation de sa preuve car leur expert avait déjà témoigné lors de jours précédents. M. Éric Hugron est venu expliquer la durée et le programme de formation des contrôleurs routiers. Lors de son contre-interrogatoire, qui n'est toujours pas terminé, il s'en est tenu à la position de CRQ de se retirer lors de situation dangereuse et que la responsabilité de sécurité incombait aux contrôleurs routiers, ce à quoi nous sommes totalement en désaccord.

Bien que d'autres dates soient déjà prévues au calendrier, soit les 28 et 29 novembre et les 12 et 13 décembre, il sera impossible que les 3 avocats puissent faire leurs plaidoiries à ce moment. En fonction de la disponibilité du tribunal, 3 jours ont été réservés enavril 2024.

À noter que l'ensemble du dossier suite aux derniers ajouts de rapports ou documents par la Fraternité et l'employeur comporte maintenant le chiffre de 6 306 pages plus 820 autres qui sont sous scellés car elles contiennent des informations nominatives, pour un grand total de 7126 pages.

Merci

Votre exécutif